

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 7 juillet 2025 le règlement #25-725 « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés, applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP) » ;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 8 juillet 2025.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 8^{er} jour de juillet deux mille vingt-cinq.



Lise Drouin, g.m.a.

Greffière-trésorière / Directrice générale